



# Commune de SCHERWILLER

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2012

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 11 juillet 2012 ;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation le 11 juillet 2012 ;
- publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
  - Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)
  - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, par envoi d'une convocation individuelle à ses membres, par affichage aux portes de la Mairie et avis dans la presse.

La séance est ouverte à 19 heures par Monsieur André BOESCH, Maire, en présence de Mmes Mireille BIMBOES, Régine DIETRICH, MM. Philippe SCHEIBLING, François WACH, Bernard MARTIN, Adjoint au Maire ; Mmes Claudine ZIPPER et Pierrette LACOMBE, MM. Claude BRUNSCHWILLER, Olivier SENGLER, Damien SOHLER, Pierre BURGER, Serge MATHIS, Maurice RIESTER et Didier ROECKEL, Conseillers Municipaux.

MM. Marc HEIMBURGER, Adjoint au Maire ; Philippe SIMLER, Stéphane WEISHARD, Philippe VOLK Conseillers Municipaux Délégués ; Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal sont absents et excusés.

M. Philippe SIMLER a donné procuration à Mme Carine SCHUTZ, Conseillère Municipale ;  
M. Stéphane WEISHARD a donné procuration à M. Damien SOHLER, Conseiller Municipal ;  
M. Philippe VOLK a donné procuration à Mme Mireille BIMBOES, Adjointe au Maire ;  
M. Maurice RIESTER a donné procuration à M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal ;  
M. Dominique WAEGELL a donné procuration à M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire.

Membres en exercice : **21** Présents : **16** Absents et excusés : **5** Procurations : **5**

Vu les articles L2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**DESIGNE** M. François WACH, secrétaire de séance

Le Maire informe le Conseil que le point N° 48.5 VOIRIE URBAINE Travaux de voirie (entretien – aménagement - accessibilité) Marché à bon de commande – Lancement d’une consultation inscrit à l’ordre du jour ne sera pas traité en séance, des précisions et un approfondissement étant encore nécessaires.

#### **49.1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2012**

Le procès-verbal, préalablement et intégralement diffusé est adopté à l’unanimité par les membres présents lors de la séance du 26 juin 2012.

#### **49.2 COMPTE RENDU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU MAIRE**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l’usage fait depuis la dernière séance de la délégation d’attribution consentie par l’assemblée selon l’article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Décision municipale en date du 27 juin 2012, portant attribution de la peinture pour marquage de route à la société EST SIGNALISATION 3, rue des Vignes 68320 Holtzwihr pour un montant de 3 074,20 € TTC.

#### **49.3 ADMINISTRATION GENERALE**

##### **A. Gestion du personnel**

##### **Création de poste – besoin occasionnel.**

**Rapporteur : M. André BOESCH, Maire**

Est proposé au Conseil Municipal :

- la création d’un poste d’adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe non titulaire (besoin occasionnel) ceci pour une durée de un mois soit du 10 septembre au 9 octobre renouvelable en cas de besoin une fois.

La période correspond à une surcharge liée à une prise de relais pour absences et congé de maternité,...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- la création d’un poste d’adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe non titulaire (besoin occasionnel) ceci pour une durée de un mois soit du 10 septembre au 9 octobre renouvelable en cas de besoin une fois.

La période correspond à une surcharge liée à une prise de relais pour absences et congé de maternité,...

**ADOpte A L’UNANIMITE.**

### **49.3 ADMINISTRATION GENERALE**

#### **B. Evénements météorologiques du 30 juin 2012.**

##### **Interventions – Sinistres.**

**Rapporteur :** M. André BOESCH, Maire

Le Maire remercie les services de la Commune – service technique en grande partie et service administratif – pour le travail effectué.

Il félicite le Conseil Municipal et ceux qui se sont rendus disponibles dimanche 1<sup>er</sup> juillet dont les membres de la cellule de crise qui a été constituée.

Il indique qu'après les démarches de déclarations aux assurances un expert s'est déplacé vendredi 13 juillet.

Un bilan approximatif des dégâts hors main d'œuvre communale s'établit à ce jour de la manière suivante :

1	Fournitures diverses	7 470,- €
	dont tuiles	6 825,- €
	Divers	645,- €
2	Ecole maternelle	20 000,- €
3	Ecole Centre	875,- €
4	Anciens ateliers municipaux	785,- €
5	Eglise / Presbytère	9 000,- €
	dont vitrail	1 700,- €
6	Résidence de l'Alumnat	10 000,- €
7	Sécurisation voirie-forêt	1 030,- €
8	Sécurisation forêt	980,- €
9	Sécurisation bâtiments par l'ONF	4 760,- €
10	Sécurisation aire de pique-nique	440,- €

Soit au total environ 55 340,- € à ce jour.

Aussi il est proposé au Conseil afin de faire face aux différentes dépenses

– **d'inscrire** au budget général de la Commune les crédits suivants :

- Chapitre 21 compte 21312 - 20 000,- €  
Couverture par affectation en section d'investissement de l'excédent antérieur reporté
- Chapitre 11 compte 60631 – 7 062,- €
  - 60632 – 315,- €
  - 60633 – 28,- €
  - 60636 – 65,- €
  - 61522 – 25 420,- €

61523 – 1 030,- €

61524 – 980,- €

61521 – 440,- €

Remboursement indemnité de sinistre au compte 7788 de 35 340,- € et financement par excédent antérieur reporté à même hauteur de 20 000,- €.

Un décompte général sera fait dès réception de l'ensemble des factures et connaissance de l'indemnité de sinistre définitive ;

- **d'autoriser** le Maire sous réserve de l'accord de l'expert à signer le devis de 19 189,33 € TTC de l'entreprise STEPHAN de Scherwiller disponible rapidement aux fins d'interventions à l'école maternelle afin d'éviter toute dégradation ou infiltration ;
- **d'autoriser** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la situation, la conservation des biens et la remise en état des bâtiments dont tout particulièrement l'école maternelle encore bâchée et l'EHPAD ;

M. Bernard MARTIN, Adjoint au Maire, indique à l'assemblée que la venue de l'expert vendredi 13 juillet a permis la remise par le service administratif lors d'une réunion préparatoire en salle, d'un dossier fourni et explicatif de la situation puis la visite des trois bâtiments les plus touchés : maternelle, EHPAD et Eglise.

Il tient également à remercier M. MOUGEOT, chef de triage de l'ONF, pour sa présence spontanée aux côtés de la Commune lors des interventions, sa réactivité par rapport à la mise en œuvre de ses services pour la sécurisation des bâtiments, voies et places publiques.

Le Maire rappelle que le coût des services de l'ONF s'élèvent à ce jour environ à 7 007,- €.

M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, rappelle que l'EHPAD également a été touché puisque des couvertines ont été soulevées, arrachées,...

Concernant ce bâtiment des prises de position des services juridiques de l'expert et des assurances sont attendues.

Le Maire indique également à l'assemblée que la demande de classement en état de catastrophe naturelle n'a pas été sollicitée par la Commune. La typologie du phénomène subie et son intensité ne justifiait pas une telle démarche.

Les communes environnantes (Châtenois, La Vancelle, Ebersheim, Dieffenthal) ont pris les mêmes positions. La ville de Sélestat a à priori engagé la démarche dans l'attente de l'analyse par ses services juridiques.

A la question de l'avantage qu'un particulier pourrait obtenir dans le cadre d'une telle procédure, M. Bernard MARTIN, Adjoint au Maire, indique que mise à part une indemnisation plus rapide seuls les agriculteurs, viticulteurs ou entreprises pourraient bénéficier d'avantages tel que le report de taxes foncières, réductions de taxes foncières,...

Mme Mireille BIMBOES, Adjointe au Maire, présente en Mairie le dimanche 1<sup>er</sup> juillet tient également à remercier M. MOUGEOT ainsi que les sapeurs-pompiers de Scherwiller.

M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, émet un bémol quant à la situation des pompiers de Scherwiller qui ont été mobilisés à Sélestat, sur le site de chute d'une ligne à haute tension alors qu'à Scherwiller intervenaient d'autres équipes.

Le Maire indique avoir eu le contact avec eux et le SDIS qui a installé la cellule de crise à Sélestat. C'est bien cette cellule qui a affecté les équipes dont Scherwiller.

Le Maire précise également qu'une expertise a été sollicitée auprès de Météo France concernant les événements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**INSCRIT** au budget général de la Commune les crédits suivants :

- Chapitre 21 compte 21312 - 20 000,- €  
Couverture par affectation en section d'investissement de l'excédent antérieur reporté

- Chapitre 11 compte 60631 – 7 062,- €  
60632 – 315,- €  
60633 – 28,- €  
60636 – 65,-€  
61522 – 25 420,- €  
61523 – 1 030,- €  
61524 – 980,- €  
61521 – 440,- €

Soit un total de 55 340,- €

Remboursement indemnité de sinistre au compte 7788 de 35 340,- € et financement par excédent antérieur reporté à même hauteur de 20 000,- €.

**AUTORISE** le Maire sous réserve de l'accord de l'expert de signer le devis de 19 189,33 € TTC de l'entreprise STEPHAN de Scherwiller aux fins d'interventions à l'école maternelle très rapidement afin d'éviter toute dégradation ou infiltration.

**AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la situation, la conservation des biens et la remise en état des bâtiments dont, tout particulièrement, l'école maternelle encore bâchée et l'EHPAD ;

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

#### **49.4 AGRICULTURE – VITICULTURE – DOMAINE RURAL – COMMUNAL – VOIRIE RURALE – HYDRAULIQUE**

##### **Modification de dénomination cadastrale**

**Rapporteur :** M. Bernard MARTIN, Adjoint au Maire

M. Bernard MARTIN, Adjoint au Maire rappelle brièvement l'historique de revendication de la dénomination « Rittersberg » pour les parcelles sises à l'est des lieux-dits « Ortenberg » et à l'ouest des lieux-dits « Grass », « Bergstrasse », « Gollis gebreit » et « Hagel ».

Ces parcelles, toutes en secteur AOC, sont donc principalement localisées en lieu-dit « Schlossberg » mais ne peuvent toutefois aujourd'hui utiliser ce lieu-dit cadastral puisque la dénomination représente un grand cru.

Aussi le Syndicat Viticole de Scherwiller souhaite proposer la modification des dénominations cadastrales suivantes afin d'homogénéiser l'utilisation d'une dénomination « Rittersberg » à l'ensemble du secteur AOC précité.

703 parcelles sont affectées par le changement de dénomination dont le tableau ci-après reproduit la synthèse :

Ancien lieu-dit	Nouveau lieu-dit	Section	Numéros
Sommerberg	Rittersberg	20	Totalité
Schlossberg	Rittersberg	20	Tous sauf N° : 105 à 126 + 34 + 36 (reste en lieu-dit Holzweg)
Schlossberg	Rittersberg	21	Totalité
Schlossberg	Rittersberg	22	Totalité
Schlossberg	Rittersberg	23	Totalité
Hagel	Rittersberg	25	Uniquement numéros de 1 à 28 ; 238 + 239 ; 145 à 164 ; 252 + 253

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver** le changement de dénomination cadastrale des parcelles tel que ci-dessus précisé ;
- **d'autoriser** le Maire à engager toutes les démarches nécessaires auprès des services de l'Etat et à la présente.

M. Damien SOHLER, Conseiller Municipal, rappelle que la démarche de revendication « Rittersberg » date de 1987. La famille Schmidt de la Huhnelmuhle fait usage de la dénomination depuis 1950.

Le souhait du Syndicat Viticole est effectivement de pérenniser l'utilisation de la dénomination qui est de toute manière liée à un terroir particulier.

Cette demande fait partie d'une démarche globale.

M. Didier ROECKEL, Conseiller Municipal quitte la séance.

M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, indique que pour les lieux dits il n'y a pas toujours historiquement une correspondance avec la dénomination cadastrale. Souvent une tradition orale permet la pérennisation de certaines dénominations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le changement de dénomination cadastrale des parcelles tel que ci-dessus précisé ;

**AUTORISE** le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la présente auprès des services de l'Etat ;

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

#### **49.5 FORET - DOMAINE**

**Convention portant reconnaissance de servitude légale d'utilité publique en forêt communale de Scherwiller - Passage d'une ligne électrique 380 Kv BEZAUMONT-VOGELGRUN - révision triennale de la redevance annuelle pour la période du 01/01/2012 au 31/12/2014.**

**Rapporteur : M. François WACH, Adjoint au Maire**

Le Conseil Municipal est invité à approuver la révision triennale de la convention passée le 24 juillet 1965 avec les services d'EDF concernant le passage en forêt communale de la ligne 380 KV BEZAUMONT – VOGELGRUN.

La révision concerne plus particulièrement :

- l'article 9 de la convention fixant une redevance annuelle pour perte de revenus du fonds,
- l'article 10 de la convention fixant une redevance annuelle pour inconvénients divers.

Les redevances sont modifiées pour tenir compte :

- pour la première, de la variation du prix moyen de vente du m<sup>3</sup> de bois sur le plan national,
- pour la seconde, de la variation du prix du bois et de la recette moyenne du kilowatt au cours de la même période.

Ainsi, pour les 3 années à venir, le concessionnaire versera d'avance au 1<sup>er</sup> janvier :

$$41,55 \text{ €} + 21,59 \text{ €} = \mathbf{63,14 \text{ €}}$$

contre 60,63 € pour 2009-2011.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver** le projet de révision triennale de la convention du 24 juillet 1965 concernant le passage en forêt communale de la ligne 380 Kv BEZAUMONT – VOGELGRUN.
- **d'autoriser** le Maire à signer le dit avenant.

M. François WACH, Adjoint au Maire, précise que les parcelles forestières concernées sont les n° 39 et 42.

M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, souhaite qu'un courrier soit adressé à EDF/ERDF - RTE concernant les plantes invasives.

En effet, toutes les travées faites pour les besoins de passage de lignes électriques et de câbles sont envahies par la renouée du Japon.

Un passage annuel unique d'intervention sur ces espaces est très largement insuffisant et il est facilement constatable que les espaces boisés sont moins envahis. Scherwiller pourrait devenir un site pilote dans une démarche de lutte contre ces invasives.

Le Maire charge M. François WACH de la rédaction d'un tel courrier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet de révision triennale de la convention du 24 juillet 1965 concernant le passage en forêt communale de la ligne 380 Kv BEZAUMONT - VOGELGRUN ;

**AUTORISE** le Maire à signer le dit avenant.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

## **49.6 PAA EST** **Attribution d'un terrain**

**Rapporteur :** **M. André BOESCH, Maire**

Après recueil de l'avis de l'ADIRA, la Municipalité propose au Conseil :

- **d'attribuer** le terrain suivant :  
Lot 8            Section C / Parcelle N° : 737  
d'une surface de 18,10 ares  
à la SCI Mettenet - 1, rue du Jura à 67730 CHÂTENOIS
  
- **d'attribuer** le terrain suivant :  
Lot 9            Section C / Parcelle N° : 751  
d'une surface de 18,88 ares  
à la SCI 2012

Il est rappelé que le prix de cession a été fixé par délibération en date du 27 mars 2012 à 2 900 € HT l'are.

- **d'autoriser** le Maire à signer l'acte de vente qui sera dressé par devant Notaire.

Le Maire indique que les parcelles proposées à l'attribution sont celles issues de la rétrocession « Brudder ».

Une entreprise de sanitaire-chauffage et une de mécanique-tournage, déjà implantée à Scherwiller s'y installeront.

A Mme Mireille BIMBOES, Adjointe au Maire, s'inquiétant des conséquences relatives à la pollution éventuelle des sols par ces activités, M. Olivier SENGLER, Conseiller municipal, indique que les nouvelles installations sont très certainement bien mieux surveillées et encadrées que des activités développées dans une cave ou annexe d'une habitation.

Pour M. Claude BRUNSCHWILLER, Conseiller Municipal, la vente des terrains à une SCI est gênante. Si l'entreprise s'y installant devait rencontrer des difficultés, la SCI pourrait relouer à une autre entreprise sans contrôle par la Commune voire même revendre.

La création d'une SCI est un montage financier et fiscal. M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, indique que si l'attribution associe le déplacement du siège social cela ne représente pas de problèmes.

Pour M. Bernard MARTIN, Adjoint au Maire, précise que pour ce genre d'entreprise la création d'une SCI est une procédure presque obligée.

Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire, estime qu'à partir du moment où les entreprises peuvent se développer et créer des emplois c'est tant mieux.

M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, rappelle son souhait de conserver pour les besoins d'agrandissement de l'atelier municipal un des terrains l'avoisinant.

Le Maire précise que la Commune n'augmentera jamais l'ampleur de son service technique.

La mutualisation au sein de la Communauté de Communes de Sélestat devrait apporter des réponses à l'évolution des services de même que la mise en commun de moyens techniques tel que la nacelle.

M. Olivier SENGLER appuie les propos en indiquant que l'achat de deux grandes nacelles et la formation d'agents affectés à l'utilisation des dites nacelles sur le territoire de la Communauté de Communes de Sélestat est une solution bien plus intéressante que la démultiplication de petites nacelles utilisées par des agents pas toujours habilités ou formés à cette utilisation.



Le Maire indique également qu'il est dans l'intérêt du personnel d'avancer dans cette démarche, l'électricien pourra travailler dans son domaine,...

Aujourd'hui chaque Commune a un électricien, un mécanicien, un menuisier, un paysagiste... Cette démarche ne peut se réaliser qu'au sein de l'intercommunalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ATTRIBUE** le terrain suivant :  
Lot 8 Section C / Parcelle N° : 737  
d'une surface de 18,10 ares  
à la SCI Mettenet - 1, rue du Jura à 67730 CHÂTENOIS

**ATTRIBUE** le terrain suivant :  
Lot 9 Section C / Parcelle N° : 751  
d'une surface de 18,88 ares  
à la SCI 2012

**AUTORISE** le Maire à signer l'acte de vente qui sera dressé per devant Notaire.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

#### **49.7 SMICTOM**

**Rapporteur : M. Claude BRUNSCHWILLER, Conseiller Municipal**

La Loi Barnier relative au renforcement de la protection de l'environnement prévoit l'élaboration d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Ce service est confié au SMICTOM d'Alsace Centrale auquel la Communauté de Communes de Sélestat adhère.

Le rapport annuel préparé par le SMICTOM pour l'exercice 2011 fournit des informations relatives au service d'élimination des déchets :

- informations générales sur le SMICTOM d'Alsace Centrale,
- indicateurs techniques sur la collecte et le traitement,
- indicateurs financiers sur les coûts et les recettes du service,
- les projets, ...

M. Claude BRUNSCHWILLER, Conseiller Municipal également Vice-Président du SMICTOM reprend l'intégralité du rapport annuel 2011 puis indique au Conseil Municipal, qu'outre la hausse des volumes déchetterie, les différentes perspectives à venir concernant la responsabilisation dans les chaînes de production et traitement de déchets :

- organisation à la déchetterie de Scherwiller d'une collecte de polystyrène avec retraitement par une entreprise d'Erstein.  
Ce produit léger mais volumineux pose effectivement divers problèmes de collecte.
- mise en œuvre du programme local de prévention avec pour objectif la réduction du volume des déchets dans sa globalité ceci à hauteur de 7 %

Par ailleurs, sont menées des actions par le biais d'essais de broyage, l'association des Amis des Jardins, des ateliers sur l'éco-construction...

Au Maire, l'interpellant sur la question des « odeurs », M. Claude BRUNSCHWILLER rappelle que la mise aux normes est en cours et l'achèvement des travaux est programmé en septembre.

M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, souhaitant connaître la durée de fermentation des andins, il est précisé que celle-ci est de 6 semaines.

Une visite de chantier sera programmée dès que possible.

Le Maire indique à M. Claude BRUNSWILLER qu'il ne fait que lui communiquer les remontées que ses concitoyens transmettent en Mairie.

M. Claude BRUNSWILLER confirme qu'en octobre le problème devrait être résolu.

M. Damien SOHLER, Conseiller Municipal, souhaitant connaître le but de la mise en place des badges, M. Claude BRUNSWILLER indique que l'objectif est d'éviter que des entreprises extérieures ne fassent des apports.

M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, souhaite surtout éviter les déchets dans les vignes.

Il rappelle son intervention lors de la séance de juin dernier concernant la circulation d'un camion SITAL et demande si des réponses peuvent être apportées. M. Claude BRUNSWILLER indique que ces camions circulent effectivement mais pour le compte d'entreprises privées.

Le Maire conteste et indique que ces camions proviennent bien de la déchetterie. Un suivi sera fait.

A M. Serge MATHIS, Conseiller Municipal, s'interrogeant sur le fait que la mise en place d'un badge peut laisser présupposer un paiement, M. Claude BRUNSWILLER confirme par la négative.

L'objectif est réellement de limiter à un certain nombre les entrées.

Pour M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, ce qui ne serait pas normal, c'est d'accepter des véhicules tels que camionnettes ou remorques et refuser les particuliers avec 2 seaux se rendant chaque semaine à la déchetterie.

En conclusion, le Maire tient à noter la suppression des odeurs en septembre.

M. Claude BRUNSWILLER, Conseiller Municipal, précise que le niveau « zéro odeur » n'existe pas.

## **49.8 COMMUNICATIONS**

### **M. André BOESCH, Maire**

- Contrat de territoire :

La révision à mi-parcours est intervenue et la validation par le Conseil Général a été enregistrée.

Concernant Scherwiller sont enregistrés les projets suivants :

- construction d'un périscolaire par la Communauté de Communes de Sélestat
- l'équipement sportif couvert
- la réhabilitation de l'ouvrage d'art rue de l'Alumnat

Le document représente l'engagement du Département sur les niveaux d'aide.

- Vendredi prochain sera effectué par la Communauté de Communes de Sélestat le choix d'une sélection de 3 équipes de maîtrise d'œuvre en vue de la présentation d'une offre.
- POS-PLU :  
Jeudi 19 juillet aura lieu une réunion de travail de la Commission POS-PLU  
Sont excusés MM. Damien SOHLER et Olivier SENGLER.

### **M. Bernard MARTIN, Adjoint au Maire**

- Transmet ses félicitations aux ouvriers pour le travail effectué.  
Les dernières semaines étaient chargées de priorités, d'actions urgentes,... : missions remplies tout en respectant les droits à congé.  
Bien entendu la rivière nécessite une intervention de faucardage mais la tempête a nécessité d'autres interventions.

M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal fait observer que depuis le pont du Giessen on peut apercevoir des arbres dans le lit du Giessen. Cette situation peut être dangereuse en cas d'orage.

M. François WACH, Adjoint au Maire, indique que la SAVA - Nature et technique - de Muttersholtz est en charge, au travers de la Communauté de Communes de Sélestat, de l'entretien du Giessen et de la Liepvrette. Les interventions sont programmées et devraient se faire rapidement.

- M. Bernard MARTIN relève également qu'à Kientzville une belle équipe de riverains a travaillé pour la remise en état des places et voies publiques.  
Il précise également qu'une demande avait été formulée auprès du SMICTOM afin que la Commune puisse effectuer des déchargements par bennage des branches ramassées après la tempête ce qui a été validé. Bravo à cette équipe de soutien de Kientzville.

### **Mme Mireille BIMBOES, Adjointe au Maire**

- Indique qu'elle souhaitait également faire une remarque concernant l'état de l'Aubach.
- Relève que les habitants constatent que les rues sont sales. Il y a lieu dans un prochain Dorf d'inviter les habitants à balayer trottoirs et caniveaux. Ce qui a déjà été fait, rappelle Mme Claudine ZIPPER, Conseillère Municipale.  
M. Claude BRUNSCHWILLER, Conseiller Municipal, rappelle son intervention en séance précédente concernant le nettoyage effectué par les agents communaux pour le compte des particuliers. Il s'est lui-même engagé auprès des riverains afin que la facturation de l'intervention soit faite par la Commune et il s'en assurera prochainement.
- Ecoles :  
Les travaux programmés sont en cours de réalisation.  
Concernant l'école de Kientzville, M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, fait part à l'assemblée des réactions de nombreux parents d'élèves et habitants de Kientzville qui lors de la fête de l'école lui ont indiqué l'impression que l'école revit par la présence de classe plus complètes et plus nombreuses.

### **M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire**

- Ouvrage d'art – Rue de l'Alumnat :  
M. SCHEIBLING relève le caractère exceptionnel du chantier en cours.  
Le chantier se poursuit normalement. Sont en cours de réalisation la maçonnerie des murs de l'ouvrage. La passerelle devra être posée fin juillet.  
Les travaux du quai du TIS seront entrepris à partir du 23 juillet prochain.  
Une circulation alternée se mettra alors en route rue de la Gare, ceci jusqu'au 16 août date à laquelle sera posé le sol pavé puis le revêtement définitif.  
La fin du chantier est programmée le 25 août. Pour la rentrée l'abri voyageur ne sera peut-être pas posé – ce marché relève de la Communauté de Communes de Sélestat.  
Il est rappelé que la circulation s'effectuera à sens unique en direction de la rue de la Gare. L'ensemble de la zone « Alumnat » pourra alors fonctionner en zone de rencontre.  
Le cheminement sur béton désactivé sera poursuivi pour matérialiser la hiérarchie des priorités alors qu'il est rappelé que priorité est aux piétons en zone 20.  
Ce béton sera posé jusque vers la passerelle puis l'abri afin de poursuivre la logique.  
Pédagogiquement, il y aurait lieu d'appliquer encore une fois l'objectif de la zone 20 aux parents d'élèves à la rentrée ainsi que dans le prochain Dorf.  
La circulation de tonnage sera maintenue à 3,5 tonnes.

## **M. François WACH, Adjoint au Maire**

- Une importante vente de bois de chauffage sera organisée à l'automne – vente intégrant la forêt de Kientzville et du Giessen.
- RTE procédera, à compter de mi-août jusqu'en novembre au remplacement des conducteurs entre Benfeld et Sélestat. Les propriétaires sont en train d'être contactés en vue des interventions.
- Aménagement forestier du Brischbach et du Rittersberg : les travaux sont achevés. La réception aura lieu fin juillet.

## **Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire**

- MJC :  
Mme Régine DIETRICH tient à tirer la sonnette d'alarme concernant la MJC. Lors de la dernière assemblée générale, 12 personnes étaient présentes sur 480 membres. Le bilan moral et des activités n'ont pas été présentés et le bilan financier n'a pas été validé. Cette assemblée générale concernait l'exercice 2010/2011. En septembre aura lieu une assemblée générale 2011/2012 avec des perspectives négatives. Le manque de bénévoles au sein de la MJC alors que les sections fonctionnent est soulevé. Cette situation, constatée depuis des années, perdure malheureusement. Mme Régine DIETRICH s'interroge sur l'accompagnement ou la gestion d'une telle structure. Il est précisé que certaines sections périclitent, d'autres fonctionnent très bien. La Fédération Départementale était également présente et recherche des solutions. Y aurait-il lieu d'engager un salarié pour gérer la structure ?  
M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal considère que, vu de l'extérieur, l'essor est une nébuleuse de petites « associations » plus ou moins autonomes avec quelques sections phares qui tournent bien.  
Mme Mireille BIMBOES, Adjointe au Maire, affirme qu'au niveau financier aucun problème n'est à constater, ce que confirme le Maire.  
Mme Mireille BIMBOES fait état de la réunion du groupe de travail ESC du 6 juillet dernier. Elle attend des retours afin de connaître les changements du projet pris en comptes. Il était décidé de revoir la voilure du projet mais lors de la dite réunion le dossier n'a pas été présenté comme tel.  
Des précisions sont donc attendues.

## **49.9 Voeux**

- Mme Pierrette LACOMBE, Conseillère Municipale :
  - Signale qu'une entreprise est intervenue au cimetière et que de la terre a été déversée sur ses parcelles de vignes empêchant l'accès.
  - Lors de chaque montage des chapiteaux municipaux, de nouveaux percements sont réalisés dans les revêtements ou dalles de la place de la Libération. Elle a constaté que lors du montage effectué pour "le concours des Crémants de France et du Luxembourg", cela n'a pas été le cas par contre pour la présentation des vins oui. M. Bernard MARTIN, Adjoint au Maire, indique qu'il était présent au concours des Crémants et avait suivi le montage. Il fera le nécessaire pour la prochaine présentation des vins.  
Concernant les « Trois cerfs » Mme Pierrette LACOMBE rapporte au Conseil Municipal que divers habitants de la Commune lui font part de leur regret de voir disparaître ces éléments du blason communal précisant que comme à la présentation lors de la cérémonie des vœux ces cerfs ont été « tirés ».

Le Maire indique que le blason de Scherwiller reste les trois cerfs mais qu'aujourd'hui il y a lieu « d'aller avec son temps ».

Mme Pierrette LACOMBE souhaite pouvoir récupérer les clefs des toilettes de l'école Centre et de la cuisine de la salle polyvalente pour les soirées Lavandières.

Le Maire souhaite un retour des locaux dans un état de propreté identique qu'avant la remise des clefs.

- M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal :

- demande la mise en place d'une corbeille à déchets au boulodrome.

A la question de M. Pierre BURGER, Conseiller Municipal, relative à l'utilisation des poteaux incendies à Kientzville pour les besoins du remplissage des piscines il indique qu'il y a lieu de s'adresser au SDEA qui fera le nécessaire pour mettre en place un compteur spécifique et une facturation hors taxe d'assainissement.

- Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire, remercie l'équipe technique pour la mise en place de deux bancs au parc du Vieux Cimetière.

- Mme Carine SCHUTZ, Conseillère Municipale, rappelle que le 25 juillet l'association des Habitants de Kientzville organisera la traditionnelle marche de St-Jacques. Un retour en bus est prévu à 17h30.

- M. François WACH, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'une exposition sur le thème des cigognes se déroulera durant tout l'été à l'Office de Tourisme.  
Le jeudi 2 août, le jury « Maisons fleuries » sera de passage dans la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le secrétaire de séance  
M. François WACH

Le Maire  
André BOESCH